RÉPONSE

D'un prêtre patriote, à la lettre de Guillaume-Thomas RAYNAL.

« Une grande nation, prodigieusement éclairée sur ses intérêts les plus chers, brise le joug de fer sous lequel des despotismes de tous les genres la retenoient courbée. Elle a le bonheur de trouver, dans le Roi qui la gouverne, un homme moins jaloux de l'autorité, que du pouvoir de faire des heureux; et de concert avec son chef, elle reprend sa grandeur naturelle. Les imprescriptibles droits de l'homme sont les bases solides d'une constitution qui doit la préserver de l'horrible fléau d'un gouvernement arbitraire.

» Quel délicieux spectacle pour tous les hommes sensibles et vertueux! Et vous, M. Raynal, vous, dont le nom se trouve à la tête d'un ouvrage qui est une espèce de cartel adressé à tous les tyrans, auriez-vous pu vouloir favoriser la renaissance de ces odieux abus, qui ont enfin expiré sous le glaive de la justice? Sans doute, ce seroit vainement que

vous vous en flatteriez. Il y a lieu de croire que le prodige du Phénix ne se renouvellera pas pour eux. Malgré vos sinistres prédictions, l'on verra, je l'espère, l'instruction publique, triompher des manœuvres les plus perfides; l'on verra ce bon peuple Français, que l'on ne doit pas confondre avec quelques troupes de brigands effrénés, intimément convaincu qu'il est de son devoir et de son intérêt de se soumettre aux loix faites par ses représentans, et sanctionnées par son Roi.

C'étoit, M., cette soumission, qu'il eût été honorable pour vous de prêcher à vos frères. Loin de remplir un si beau ministère, vous vous rangez sous la bannière des mécontens; de ces hommes qui osent laisser paraître le criminel desir de voir renaître des abus qui alimentaient leur orgueil ou leur cupidité. Vous essayez d'entretenir de dangéreuses effervescences. Quelle étrange conduite! Ah! si vous n'eussiez pas déjà joui de la célébrité, beaucoup de gens auroient pu croire que, nouvel Erostrate, vous avez voulu rendre votre nom célèbre, en mettant le feu au temple de la liberté, qui est bien aussi une des merveilles du monde.

» A Dieu ne plaise, M., que superstitieux admirateur de toutes les opérations de nos représentans, je prétende avancer qu'il n'y en a aucune qui soit jamais dans le cas d'être modifiée. Je sais que l'artiste le plus ingénieux, après avoir exécuté une nouvelle machine très-utile et très-compliquée, est quelquefois forcé d'en supprimer ou d'en chan-



ger, par la suite, quelques rouages, dont le jeu ne répond point à l'idée qu'il s'en étoit d'abord formée. Que des modifications dans nos nouvelles loix puissent un jour paraître nécessaires, nos sages législateurs n'en doutent pas; et cette modestie du génie créateur, n'ajoute pas peu à sa gloire.

Mais vous, M., ne faites-vous point à l'assemblée nationale, des reproches que la raison ne peut point avouer? Est-il rien de plus facile que de combattre avec succès, vos inconcevables assertions sur ce prétendu dépouillement des différentes autorités, que notre constitution doit rendre au contraire inébranlables, et qui, sans les infâmes procédés de la malveillance, auroient déjà toute la bienfaisante énergie dont elles sont susceptibles? Ce Roi, par exemple, peut-on vous dire, ce Roi que nous aimons, ce Roi que Dieu semble, jusqu'à présent, nous avoir donné dans sa miséricorde, vous osez avancer qu'il est *dépouillé!*.... Vous ne connoissez donc pas la superbe autorité qui lui est assurée par la constitution; vous ne savez donc point apprécier toute la beauté du pouvoir de faire exécuter, dans un empire aussi vaste et aussi magnifique que le nôtre, des loix qui, au lieu d'être enfantées par l'esprit systématique d'un ministre, et pouvant par conséquent ne pas plaire au plus grand nombre des Français, sont émanées de la nation elle-même, ont obtenu l'assentiment de la majorité des membres qui la représentent, et auxquelles

tous les Français honnêtes ont prêté, de bonne foi, le serment d'être fidèles. Oui, M., il faut en convenir, si l'assemblée nationale a terrassé la tyrannie, elle a relevé le Roi, qui, n'ayant plus à redouter que des tyrans subalternes abusent de son nom, tient évidemment, d'abord de Dieu de qui émane toute puissance, et puis aussi de la constitution, les plus belles fonctions que puisse desirer un homme sincèrement animé de la noble ambition d'assurer le bonheur d'une nation immense.

Il y a aussi, M., dans votre étonnante lettre un mot, auquel je me sens sur-tout très pressé de répondre, vous gémissez, dites-vous, sur *l'état de désolation où est l'église de France*... sans doute, si vos regards se portent uniquement sur ces prêtres qui, sourds à la voix imposante de la raison, ou n'écoutant que la voix mensongère de la cupidité, refusent de se conformer à des loix qui ne blessent aucunement la pureté des principes vraiment religieux, et ne rougissent pas d'aller, de porte en porte, prêcher, au nom de Dieu, une sanglante rebellion à une constitution qui choque leurs idées, ou fait souffrir leur amour propre; oui, vous devez gémir.

Mais si la conduite des prêtres non conformistes doit vous causer un chagrin que je partage, cette conduite, M., constitue-t-elle l'église de France dans un état de désolation? Ces MM. forment-ils, à eux seuls, la véritable église de France? Vous

vous appitoyez sur leur sort, n'auroit-il pas été convenable aussi que vous rendissiez justice au mérite, aux vertus, au courage de tous les prêtres qui, sans cesser d'être attachés aux devoirs de leur état, ont obéi à des loix que la puissance civile leur a paru avoir le droit de faire dans le royaume où la providence les a placés ?

Ayons, M., une entière bonne foi. Ne flattons personne. Disons loyalement la vérité. Pour que l'église de France fût dans un *état de désolation*, il faudroit que tous ses temples fussent fermés, ses ministres, ou expulsés du royaume, ou exposés, en y restant, à ces persécutions qui ont deshonoré les regnes des Dioclétien, des Néron, et de tant d'autres empéreurs, fanatiques payens, hommes dénaturés.

Et maintenant, je vous le demande, de quel genre de persécution sommes-nous les victimes ? Quelques injures, qui ont été excitées par la résistance opiniâtre d'une partie du clergé, et qui, déjà, ne sont presque plus proférées par le peuple ; quelques caricatures qui, je l'avoue, n'auroient pas dû trouver de burin ; sont-ce donc là des motifs suffisans pour jeter, parmi nous, la désolation ? Allez, M., dans nos églises. Vous verrez les mêmes cérémonies ; vous y entendrez la même morale, vous y observerez souvent une affluence considérable de personnes qui prient, de tout leur cœur, le Dieu qu'ont adoré leurs pères ; et toujours vous pourrez y remarquer la décence protégée par la force publique.

Voici, M., deux faits incontestables. Il n'est pas un seul prêtre, honnête homme, à qui la révolution ait fait perdre la plus foible portion de l'estime qu'il avoit méritée. Il y a aussi plusieurs prêtres qui, en perdant, par le fait de la révolution, des possessions ou des espérances, ont pu manifester davantage un caractère strictement vertueux, et ont gagné, ce qui est sûrement très précieux pour des ames sensibles, quelques amis de plus.

Prétendriez-vous, M., justifier cette désolation que vous nous annoncez, en soutenant que les principes sacrés ont été méconnus, que l'erreur est triomphante, et que, dans le champ du seigneur, on a arraché tout le bon grain pour n'y laisser que de l'ivraie? Non, je ne vous ferai pas l'injure de vous soupçonner cette prétention. Vous êtes surement trop instruit pour n'être pas convaincu qu'avec des lumières et sur-tout une conscience pure, l'on ne peut pas trouver, dans la constitution civile du clergé de France, la plus légère atteinte à ces principes sacrés que J. C. nous a chargés d'enseigner à toute créature. Que si quelques personnes ont cherché à persuader au peuple, que la religion étoit attaquée, vous savez sans doute que leurs ouvrages ont été victorieusement réfutés par des hommes dont les talens et les vertus ne pourroient être contestés que par la mauvaise foi la plus insigne. (1)

(1) Qu'il me suffise de citer ici les solides ouvrages de

Pour moi, M., qui ai en horreur toute espèce de mauvaise foi, j'ai exprimé franchement des pensées que m'a inspiré la lecture de votre lettre. Mon attachement à notre nouvelle constitution ne peut être suspect. Elle ma ôté un état qui me faisoit espérer une aisance à laquelle je ne puis plus prétendre. La révolution me met dans une gêne pénible. Mais j'ai toujours désiré ardemment le bonheur de ma patrie, l'extirpation des abus et des préjugés qui la déshonoroient : j'aime, par dessus tout, la vérité; et je pourrois prendre, pour devise, *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* Voilà, M., les uniques causes, et de mon dévouement à la constitution civile du clergé de France, et du chagrin que j'ai éprouvé, en voyant un homme, tel que vous, s'exprimer de manière à en flatter les ennemis.

MM. Grégoire, évêque du département de Loir & Cher, Charrier, évêque du d'partement de la Seine inférieure, & De'a'ande, évêque du département de la Meurthe.

